

Explications au budget 2023

➤ Budget 2023 consolidé des activités de l'ABMG

Le budget consolidé 2023 a été élaboré en tenant compte de la reprise des activités assumées jusqu'à présent par la Région Glâne-Veveysse (RGV) pour la Glâne et la mise en place à cet effet de la nouvelle organisation qui portera le nom d'Association Glâne Région (AGR) dès le 1^{er} janvier 2023.

Le total des charges et des revenus prévus est de l'ordre de CHF 3'154'340.00 à répartir dans les différentes fonctions de l'association comme suit :

1) Administration générale

- Total des charges : CHF 288'900.00

- Total des revenus : CHF 64'900.00

Le budget 2023 pour la fonction administration générale prévoit une augmentation des charges de l'ordre de CHF 254'900.00 et des revenus de CHF 64'900.00 en raison de la reprise des tâches et d'une partie des mandats de prestations, du personnel et des infrastructures de la Région Glâne-Veveysse au 01.01.2023.

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration général	288 900	64 900	34 000	0	21 785	122
011 Législatif						
0110 Assemblées, commissions et organe de révision	9 800	0	5 300	0	3 955	0
0110.3000.00 Jetons de présence commission financière	1 000		1 000		720	
0110.3000.01 Jetons de présence commission Mobilité	2 000		0		0	
0110.3099.00 Frais assemblées et autres frais (apéritif, cadeaux)	2 000		1 000		0	
0110.3102.00 Imprimés et publications	1 000		1 000		849	
0110.3130.00 Prestations de services de tiers, affranchissements	1 000		0		606	
0110.3132.00 Honoraires de l'organe de révision	1 800		1 800		1 723	
0110.3170.00 Frais de déplacements et autres frais	1 000		500		58	
012 Exécutif						
0120 Exécutif - comité de direction	19 000	0	10 500	0	8 420	0
0120.3000.00 Traitement et jetons du comité de direction	13 000		8 000		6 930	
0120.3050.00 Cotisations patronales (AVS-AI-APG-AC, frais administratifs)					166	
0120.3054.00 Cotisations patronales pour allocations familiales					68	
0120.3099.00 Frais des séances et autres frais du comité	2 000				154	
0120.3170.00 Frais de déplacements et autres frais	4 000		2 500		1 103	

➤ Législatif :

- **Compte 0110.3000.01 – Jetons de présence de la commission « Mobilité » :** + CHF 2'000.00

Création d'une commission « Mobilité » pour assurer la continuité des activités assumées jusqu'ici par la commission transports de la RGV pour le district de la Glâne.

- **Compte 0110.3099.00 – Frais assemblées et autres frais :** + CHF 1'000.00

Prévoyons une assemblée extraordinaire début 2023 pour la constitution du Comité et des commissions de la nouvelle organisation AGR.

- **Compte 0110.3130.00 – Prestations de services de tiers :** + CHF 1'000.00

Affranchissements, émoluments et autres prestations de service de tiers (approbation des documents officiels).

➤ Exécutif :

- **Comptes 0120.3000.00 /3099.00 /3170.00 – Frais du comité de direction et des séances :** + CHF 8'500.00

Nomination d'un nouveau comité avec un siège attribué par commune, représentée en principe par le syndic.

➤ **Services généraux :**

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
022 Services généraux						
0220 Services généraux	260 100	64 900	18 200	0	9 409	122
0220.3010.00 Salaires du personnel administratif	165 000					
0220.3010.01 Salaires du personnel de conciergerie	2 600					
0220.3050.00 Cotisations patronales (AVS-AI-APG-AC, frais administratifs)	12 000					
0220.3052.00 Cotisations patronales à la Caisse de pension	12 000					
0220.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	1 800					
0220.3054.00 Cotisations patronales pour allocations familiales	2 000					
0220.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	1 800					
0220.3090.00 Frais de formation	1 000					
0220.3099.00 Autres charges du personnel	1 000					
0220.3099.01 Frais de cafétéria	1 000					
0220.3100.00 Fournitures de bureau	1 500		100			
0220.3101.00 Matériel d'exploitation et fournitures de conciergerie	500					
0220.3102.00 Imprimés et publications	2 000		200		18	
0220.3103.00 Littératures spécialisée, magazines, journaux	1 200					
0220.3110.00 Acquisition de meubles et appareils de bureau	0					
0220.3113.00 Acquisition de matériel informatique	0					
0220.3118.00 Acquisitions de logiciels, licences	13 000		10 000			
0220.3120.00 Consommation d'eau et d'électricité	1 100					
0220.3130.00 Frais de ports et de téléphones	2 000		200		88	
0220.3130.10 Mandats externes (prestation de service de tiers)	0		7 200		9 187	
0220.3130.20 Prestations de tiers (cotisations)	500					
0220.3130.30 Intérêts et frais bancaires	100		100		72	
0220.3132.00 Autres honoraires et conseils	5 000					
0220.3133.00 Charges d'utilisation pour l'informatique (hébergement, site internet)	500					
0220.3134.00 Primes d'assurances (Immeubles, RC, Véhicules, choses)	1 200					
0220.3153.00 Entretien du matériel informatique	500					
0220.3158.00 Entretien des imm. incorporelles	3 000					
0220.3160.00 Loyer des biens-fonds (locaux)	25 000					
0220.3161.00 Leasing photocopieur	1 800					
0220.3170.00 Frais de déplacement et autres frais	1 000		200		44	
0220.3199.00 Autres charges d'exploitation			200			
0220.4260.00 Participation aux frais de loyer - Innoreg		8 800				
0220.4260.10 Produits refacturation aux tiers (photocopies, déplacements, cafétéria, etc.)		2 000				
0220.4300.10 Autres revenus d'exploitation - Mandat VOG		40 000				
0220.4300.30 Autres revenus d'exploitation - Mandat Innoreg		600				
0220.4699.00 Redistributions liées à la taxe sur le CO2						122
0220.4910.00 Imputations internes pour salaires et charges du personnel		13 500				

- Total des charges : **+ CHF 241'900.00.**

Hausse en relation avec la reprise des activités de la RGV, d'une partie du personnel et des infrastructures. La prévision des charges en lien a été estimée sur la base des comptes 2021 de la RGV et des besoins de l'AGR.

Au niveau du personnel, le budget prévoit 1,4 EPT ainsi que l'éventuel engagement d'un manager régional en deuxième partie de l'année en fonction des activités à entreprendre.

L'estimation du total des charges des services généraux de l'association prévues pour 2023 s'élève à CHF 260'100.00. Ces frais concernent principalement :

- 1) Le personnel pour CHF 201'200.00
- 2) Des frais généraux pour CHF 7'600.00
- 3) L'informatique et l'acquisition de logiciels pour CHF 17'000.00
- 4) Les frais des locaux pour CHF 29'300.00
- 5) La création du logo et du site internet de l'AGR : CHF 5'000.00

- Total des revenus : **+ CHF 64'900.00**

Au niveau des revenus, il est prévu un montant total de CHF 64'900.00, à répartir comme suit :

- 1) Mandat VOG : CHF 40'000.00
- 2) Mandat Innoreg : CHF 600.00
- 3) Refacturation pour participation au loyer et autres frais : CHF 10'800.00
- 4) Imputations internes pour secrétariat et admin. finances de la commission curatelles : CHF 13'500.00

2) Service officiel des Curatelles :

- Total des charges : CHF 1'016'000.00

- Total des revenus : CHF 440'000.00

Le budget 2023 pour le Service Officiel des curatelles a été élaboré sur la base des dossiers suivis au 01.09.2022 dont les prestations seront facturées en 2023. Il prévoit une augmentation des charges de l'ordre de CHF 71'000.00 et des revenus de CHF 10'000.00, soit une hausse de la contribution communale de CHF 61'000.00 (+ 3.14 % de plus qu'au budget 2022).

A) Charges

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 Ordre et sécurité publics	1 016 000	440 000	945 000	430 000	819 845	470 661
1400 Service Officiel des curatelles	1 016 000	440 000	945 000	430 000	819 845	470 661
1400.3000.00 Traitement et jetons de la commission curatelles	5 000		5 000		3 820	
1400.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	560 000		490 000		433 796	
1400.3010.01 Salaire concierge	2 600		4 000		2 100	
1400.3040.00 Allocations pour enfants à charge de l'employeur					300	
1400.3050.00 Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, Curateurs professionnels	37 300		33 000		29 772	
1400.3050.10 Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, Curateurs privés	2 800		4 000		2 710	
1400.3052.00 Cotisations patronales à la Caisse de pension	36 700		30 000		25 007	
1400.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	1 200		2 000		950	
1400.3054.00 Cotisations patronales aux caisses de comp. pour allocations familiales	15 600		14 000		12 407	
1400.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	3 600		3 500		2 839	
1400.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel	10 000		8 000		3 590	
1400.3091.00 Recrutement du personnel	1 300		1 000		1 234	
1400.3099.00 Autres charges du personnel	2 000		1 000		921	
1400.3100.00 Matériel de bureau	6 000		5 000		4 907	
1400.3101.00 Fournitures de conciergerie (produits d'entretien)	500		1 000		354	
1400.3102.00 Imprimés et publications	1 500		1 500		1 190	
1400.3110.00 Acquisition de meubles et appareils de bureau	2 500		2 500		108	
1400.3111.00 Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils						
1400.3112.00 Acquisition de vêtements, linge						
1400.3113.00 Acquisition de matériel informatique	6 000		2 500		3 250	
1400.3118.00 Acquisition de logiciels, licences	8 000		1 500		1 883	
1400.3120.00 Consommation d'électricité					364	
1400.3130.10 Rémunérations Curateurs privés - cas indigents	35 000		40 000		36 450	
1400.3130.11 Frais Curateurs privés - cas indigents	5 000		15 000		2 763	
1400.3130.20 Prestations de services Région Glâne-Veveyse			13 500		13 500	
1400.3130.40 Frais de téléphone et de connexion informatique	3 500		4 000		3 163	
1400.3130.50 Frais de ports	5 000		5 000		4 767	
1400.3130.60 Cotisations et abonnements	1 500		1 000		1 194	
1400.3130.70 Intérêts et frais bancaires	100		100		70	
1400.3132.00 Prestations de supervision	5 000		5 000			
1400.3132.01 Prestations de services juridiques	5 000		5 000			
1400.3133.00 Charges d'utilisation pour l'informatique (hébergement, etc)	100		400		16	
1400.3134.00 Primes d'assurances (Immeubles, RC, Véhicules, choses)	3 000		3 000		2 566	
1400.3150.00 Entretien des meubles et appareils de bureau	1 000		1 000		459	
1400.3153.00 Entretien du matériel informatique			1 000			
1400.3158.00 Entretien des imm. incorporelles (contrat maintenance informatique)	3 000		3 000		4 149	
1400.3160.00 Locations et frais des bureaux	50 000		50 000		49 140	
1400.3170.00 Frais de déplacement et autres frais de la commission	1 200		1 000		1 157	
1400.3170.01 Frais de déplacement et autres frais curateurs professionnels	8 000		10 000		5 807	
1400.3180.00 Pertes sur débiteurs - créances personnes indigentes	170 000		174 000		163 094	
1400.3199.00 Frais de débours Service - Avances aux personnes concernées	1 500		1 500			
1400.3199.01 Frais divers et imprévus	2 000		2 000		50	
1400.3910.00 Imputations internes pour charges salariales d'administration	13 500					

- **Compte 1400.3010.00 – Salaires bruts curateurs officiels :** + CHF 70'000.00

La masse salariale actuelle du service est de CHF 503'602.45, c'est pourquoi la hausse demandée est en réalité de CHF 56'697.55. Celle-ci se justifie par les éléments suivants :

- CHF 18'200.00 : Surcoût de l'engagement d'un nouveau curateur à 80 % dès septembre 2023 pour le remplacement de M. Savary (départ officiel à la retraite : fin novembre 2023) ;
- CHF 1'250.00 : Revalorisation de la fonction du personnel administratif en classe 12 au lieu de 10 ;

- CHF 5'800.00 : Augmentation annuelle des salaires d'un palier pour tout le personnel ;
 - CHF 14'700.00 : Engagement souhaité de deux stagiaires pour une période de 5 mois chacune (FP1 en automne et FP2 au printemps) ;
 - CHF 16'747.55 : Indexation des salaires 2023.
- **Comptes 1400.3050.00 à 1400.3055.00 – Cotisations patronales aux assurances sociales : + CHF 10'700.00**
Les cotisations patronales aux assurances sociales ont été adaptées à la nouvelle masse salariale.
- **Compte 1400.3113.00 – Acquisition de matériel informatique : + CHF 3'500.00**
Acquisition et installation d'un poste informatique pour un stagiaire.
- **Compte 1400.3118.00 – Acquisition de logiciels : + CHF 6'500.00**
Acquisition de logiciels : CHF 4080 Winbiz, CHF 1240 Anydesk, CHF 1250 Microsoft et CHF 1000 antivirus.
La différence par rapport au budget 2022 est principalement due à la modification des prix des licences de Winbiz.
- **Comptes 1400.3130.10 et 1400.3130.11 – Rémunérations et frais curateurs privés : - CHF 15'000.00**
Ajustement du montant des rémunérations et frais des curateurs privés conformément aux comptes 2021.
- **Compte 1400.3180.00 : Provision pour pertes sur débiteurs - CHF 4'000.00**
Provision à créer de CHF 170'000.00 pour les factures des cas indigents à charge des communes. Le montant de la facturation estimée pour l'année 2023 est de CHF 200'000.00, dont CHF 30'000.00 devraient être encaissés (CHF 300.00 par dossier indigent).
- **Compte 1400.3910.00 : Imputations internes pour charges salariales d'administration + CHF 13'500.00**
Estimation de 300 h. de travail pour le secrétariat et l'administration des finances de la commission curatelles.

B) Revenus

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 Ordre et sécurité publics	1 016 000	440 000	945 000	430 000	819 845	470 661
1400 Service Officiel des curatelles	1 016 000	440 000	945 000	430 000	819 845	470 661
1400.4260.10 Participation des pupilles - Curateurs professionnels - cas non indigents		230 000		220 000		217 553
1400.4260.11 Participation des pupilles - Curateurs professionnels - cas indigents		200 000		200 000		210 650
1400.4260.12 Participation des pupilles - Curateurs privés - cas indigents						7 915
1400.4260.13 Participation des pupilles - récupération d'années antérieures		10 000		10 000		33 997
1400.4830.00 Revenus extraordinaires et arrondis						39
1400.4930.00 Imputations internes pour primes d'assurance						508

- **Compte 1400.4260.10 – Participation des pupilles « cas non indigents » : + CHF 10'000.00**
Un revenu de CHF 230'000.00 est prévu au budget 2023 pour la participation des personnes non indigentes aux rémunérations des curateurs et frais du Service. Celui-ci a été estimé en considérant 110 mandats de personnes non indigentes et une facturation moyenne par dossier de CHF 2'064.00 (facturation moyenne par dossier durant l'année 2021).
- **Compte 1400.4260.11 – Participation des pupilles « cas indigents » : --**
Facturation des cas indigents : CHF 200'000.00, même montant que celui prévu au budget de l'année 2022.
- CHF 170'000.00 : provision à créer pour pertes sur débiteurs
- CHF 30'000.00 : encaissements prévus (100 dossiers x CHF 300.00)
- **Compte 1400.4060.13 – Participation des pupilles « récupération créances années antérieures » : --**
Estimation d'un montant de CHF 10'000.00 pouvant être récupéré sur des anciennes créances déjà passées par pertes.

3) Petite Enfance en Glâne

- Total des charges : CHF 1'631'800.00
- Total des revenus : CHF 7'800.00

Pour établir le budget 2023, la commission de la Petite Enfance a rencontré le 8 septembre 2022 les structures glânoises, soit les crèches Le Bourillon (Ursy), Casse-Noisettes (Romont), Brin d'Eveil (Berlens) et l'Accueil Familial de Jour, qui nous ont fait part de leurs perspectives budgétaires.

Les budgets des structures tiennent compte des placements au 01.09.2022 sachant que normalement, ils seront valables jusqu'au 31.08.2023. Dès le 01.09.2023, elles ont effectué une estimation par rapport aux années précédentes car la situation économique des nouvelles familles reste inconnue.

Depuis le 01.01.2023, la commission a pris en compte l'ouverture de 16 places d'accueil à la nouvelle crèche Brin d'Eveil à Berlens, qui a débuté son activité le 01.09.2022, et tenu compte de l'augmentation du tarif de la crèche Le Bourillon de CHF 114.- à CHF 124.-.

Globalement, le budget 2023 pour les prestations aux familles de la Petite Enfance en Glâne prévoit une augmentation des charges de l'ordre de CHF 160'800.00 et une diminution des revenus de CHF 1'200.00, soit une hausse de la contribution communale de l'ordre de CHF 162'000.00 (+ 11,1 % de plus qu'au budget 2022).

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 Enfance et jeunesse	1 631 800	7 800	1 471 000	9 000	1 241 226	9 851
5451 Prestations aux familles	1 631 800	7 800	1 471 000	9 000	1 241 226	9 851
Administration	57 800	0	57 700	0	42 270	0
5451.3000.00 Traitement et jetons de la commission Petite Enfance	8 000		8 000		5 990	
5451.3010.00 Salaires du personnel administratif	16 600		16 500		15 675	
5451.3050.00 Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administratifs	1 900		1 900		1 522	
5451.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	100		100		34	
5451.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	200		200		115	
5451.3099.00 Autres charges du personnel	500		500			
5451.3100.00 Matériel de bureau	1 000		1 000		816	
5451.3102.00 Imprimés et publications	500		500		536	
5451.3130.00 Frais bancaires et postaux	50		50		50	
5451.3130.10 Prestations de services de tiers (tél, affranchissements)	1 020		1 020		978	
5451.3133.00 Support informatique	5 250		5 250		2 525	
5451.3134.00 Primes d'assurance de choses	80		80		70	
5451.3160.00 Location des infrastructures	3 600		3 600		3 600	
5451.3170.00 Frais de déplacements et autres frais (frais de comité)	2 000		2 000		1 490	
5451.3612.00 Salaires du secteur financier	17 000		17 000		8 869	

Le budget 2023 de l'administration est le reflet de celui de 2022 et ne suscite aucune explication.

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 Enfance et jeunesse	1 631 800	7 800	1 471 000	9 000	1 241 226	9 851
5451 Prestations aux familles	1 631 800	7 800	1 471 000	9 000	1 241 226	9 851
Subventions des structures d'accueil	1 574 000	7 800	1 413 300	9 000	1 198 957	9 851
5451.3636.00 Subventions à la crèche Casse-Noisettes	750 000		700 000		542 895	
5451.3636.01 Subventions à la crèche Le Bourillon	205 000		195 000		182 409	
5451.3636.02 Subventions au réseau ARAJ Broye	25 000		25 000		6 080	
5451.3636.03 Subventions aux crèches hors district	95 000		102 800		112 502	
5451.3636.04 Subventions à la crèche Brin d'éveil	76 000					
5451.3636.10 Subventions pour l'Accueil familial de jour	409 000		378 000		341 053	
5451.3636.20 Subventions à la garderie les Marmailles	14 000		12 500		14 018	
5451.4240.00 Participation des parents aux crèches hors district		7800		9 000		9 846
5451.4699.00 Redistribution taxe sur le CO2						5

- Compte 5451.3636.00 – Subventions à la crèche Casse-Noisettes : + CHF 50'000.00

Le budget 2023 de Casse-Noisettes (Romont) est établi sur un taux de remplissage de la crèche de 95 % correspondant à la situation actuelle. L'augmentation par rapport au budget 2022 est liée à la participation des communes qui se situe à 32 % en septembre 2022 et qui était de 30 % lors de l'établissement du budget 2022. Ce pourcentage concerne la capacité économique des familles et est difficile à estimer.

- Compte 5451.3636.01 – Subventions à la crèche Le Bourillon : + CHF 10'000.00

Le budget 2023 de la crèche Le Bourillon (Ursy) est calculé sur la base d'un prix journalier de CHF 124.00 et une fermeture de la crèche durant 5 semaines. L'augmentation des tarifs et la fermeture de la crèche modèrent l'augmentation de la participation des communes. Dès 2023, le subventionnement s'effectuera sur 47 semaines et auparavant il était calculé sur 51 semaines. Le taux de remplissage de référence pour le budget 2023 est de 91 % et la participation des communes représente le 23 % de la facturation aux familles contre 21 % en 2022.

- Compte 5451.3636.03 – Subventions aux crèches hors district : - CHF 7'800.00

Le budget 2023 est établi en fonction des placements en septembre 2022.

- Compte 5451.3636.04 – Subventions à la crèche Brin d'éveil : + CHF 76'000.00

Le crèche Brin d'Eveil est une nouvelle crèche qui a ouvert le 1er septembre 2022. Depuis cette date, l'ABMG - Petite Enfance subventionne les parents plaçant dans cette structure en signant des conventions individuelles. Dès 2023, cette structure sera ajoutée à la convention qui lie l'ABMG - Petite Enfance et les structures glânoises car elle répond à un réel besoin. A savoir que les crèches Casse-Noisettes et le Bourillon affichent complet. Le budget 2023 est établi avec un taux de fréquentation de 50 % et une participation des communes identiques à celle de Casse-Noisettes soit 32 %.

- Compte 5451.3636.10 – Subventions à l'Accueil familial de jour : + CHF 31'000.00

Le nombre d'heures de garde au budget 2023 de l'Accueil Familial de Jour de la Glâne (AFJG) s'élève à 213'000 heures et augmente de 8.5 % par rapport au budget 2022. La participation de l'ABMG (préscolaires) représente le 30 % de la facturation aux familles. L'augmentation est justifiée par le nombre d'heures et l'estimation de la facturation au 31.08.2022.

4) Aménagement du territoire

- Total des charges : CHF 12'000.00

La contribution communale pour couvrir les frais en lien avec la réalisation du Plan Directeur Régional doit être augmenté de CHF 5'000.00 par rapport au budget 2022.

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	12 000	0	7 000	0	6 000	6 000
7900 Plan directeur régional	12 000	0	7 000	0	6 000	6 000
7900.3000.00 Jetons de présence, autorités et commissions	5 000		5 000		4 590	
7900.3130.00 Frais séances PDR	2 000		0		0	
7900.3132.00 Honoraires des urbanistes					478	
7900.3170.00 Frais de déplacement et autres frais	1 000		1 000		932	
7900.3401.00 Intérêts des dettes	4 000		1 000			
7900.4612.01 Participation de la RGv à ZyZACT						6 000

- Compte 7900.3130.00 – Frais séances PDR : + CHF 2'000.00

Frais prévus pour la séance de présentation du PDRég à la population.

- Compte 7900.3401.00 – Intérêts des dettes : + CHF 3'000.00

Intérêts créanciers du crédit d'investissement (CHF 200'000.00 x 2 %).

5) Tourisme et économie

Nouvelles commissions tourisme et économie à créer.

- Total des charges pour le tourisme : CHF 202'140.00

- Total des charges pour l'économie : CHF 3'500.00

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique	205 640	0	0	0	0	0
8406 Tourisme	202 140	0	0	0	0	0
8406.3000.00 Traitement et jetons de présence de la Commission Tourisme et Patrimoi	2 000					
8406.3170.00 Frais de déplacement et autres frais de la Commission Tourisme et Patrim	500					
8406.3636.00 Contribution d'exploitation à l'Office de tourisme régional de la Glâne	199 640					
8506 Industrie, artisanat et commerce	3 500	0	0	0	0	0
8506.3000.00 Traitement et jetons de présence de la commission Economie	2 000					
8506.3612.00 Subventions à la location de l'incubateur	1 000					
8506.3612.10 Subventions - Cotisations NPR	500					

Concernant le tourisme, l'AGR reprendra les tâches assurées jusqu'à présent par la RGV, notamment pour l'encaissement et le versement à l'Office du tourisme de Romont de la contribution des communes au financement du tourisme en Glâne. La contribution 2023 a été calculée sur la base de CHF 7.00 par habitant répartis selon la clé glânoise en vigueur, ainsi que le forfait de CHF 37'500.00 versé par la Ville de Romont. Ce budget comprend les CHF 3.-/hab auparavant encaissés via l'Ascogla ainsi qu'un ajout de CHF 0,50 par habitant pour assurer la continuation du projet VTT en Glâne.

6) Finances

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 Finances	0	2 641 640	0	2 018 000	0	1 602 222
9500 Part aux recettes, autres	0	2 641 640	0	2 018 000	0	1 602 222
Contribution des communes		2 632 640		2 018 000		1 602 222
9500.4612.00 Contribution des communes au tourisme régional		199 640				
9500.4612.01 Contribution des communes au fonctionnement		221 000		34 000		21 663
9500.4612.02 Contribution des communes au Service Officiel des curatelles		576 000		515 000		349 184
9500.4612.03 Contribution des communes à la Petite Enfance		1 624 000		1 462 000		1 231 375
9500.4612.04 Participation des communes à l'aménagement du territoire (PDRég)		12 000		7 000		
Subventions		9 000		0		0
9500.4612.10 Subvention Innoreg, part régionale		9 000				

- Comptes 9500.4612.00 à 9500.4612.04 – Participation des communes + CHF 614'640.00

La contribution communale totale nécessaire pour l'année 2023 s'élève à CHF 2'632'640.00, conformément à la répartition suivante :

- Administration :	CHF 221'000.00	(+ CHF 187'000.00)
- Curatelles :	CHF 576'000.00	(+ CHF 61'000.00)
- Petite Enfance :	CHF 1'624'000.00	(+ CHF 162'000.00)
- Aménagement du territoire :	CHF 12'000.00	(+ CHF 5'000.00)
- Tourisme	CHF 199'640.00	(+ CHF 199'640.00)

- Compte 9500.4612.10 – Subvention Innoreg, part régionale + CHF 9'000.00

Subvention encaissée jusqu'à présent par la RGV.

7) Budget 2023 : Répartition de la participation des communes

Communes par p°	Part communale selon référence	Fonctionnement	Petite enfance	Aménagement du territoire	Curatelles	Tourisme	Total
		Fr. 221 000,00	Fr. 1 624 000,00	Fr. 12 000,00	Fr. 576 000,00	Fr. 199 640,00	Fr. 2 632 640,00
2061 Auboranges	1,381 %	3 052,20	22 428,95	165,75	7 955,10	2 484,35	36 086,35
2063 Billens-Hennens	3,112 %	6 877,90	50 541,80	373,45	17 926,15	5 592,00	81 311,30
2066 Chapelle	1,289 %	2 849,05	20 936,15	154,70	7 425,60	2 316,90	33 682,40
2067 Le Châtelard	1,252 %	2 767,10	20 334,00	150,25	7 212,05	2 249,65	32 713,05
2068 Châtonnaye	3,200 %	7 073,00	51 975,20	384,05	18 434,55	5 750,80	83 617,60
2072 Ecublens	1,552 %	3 429,55	25 201,95	186,20	8 938,60	2 790,10	40 546,40
2079 Grangettes	0,794 %	1 755,45	12 899,95	95,30	4 575,35	1 427,20	20 753,25
2086 Massonnens	2,153 %	4 757,20	34 958,00	258,30	12 398,90	3 868,35	56 240,75
2087 Mézières	4,222 %	9 330,15	68 561,95	506,60	24 317,55	7 588,20	110 304,45
2089 Montet	1,791 %	3 958,05	29 085,55	214,90	10 316,05	3 218,60	46 793,15
2096 Romont	22,627 %	50 005,55	367 461,65	2 715,25	130 331,25	60 581,30	611 095,00
2097 Rue	6,111 %	13 505,60	99 244,65	733,35	35 200,05	10 985,10	159 668,75
2099 Siviriez	9,247 %	20 435,20	150 166,25	1 109,60	53 260,95	16 616,05	241 588,05
2102 Ursy	13,725 %	30 332,50	222 896,00	1 647,00	79 056,70	24 672,70	358 604,90
2117 Villaz	8,801 %	19 449,70	142 924,55	1 056,10	50 692,45	15 816,40	229 939,20
2113 Vuisternens-dvt-Romont	8,890 %	19 646,15	144 368,20	1 066,80	51 204,50	15 975,05	232 260,70
2114 Villorsonens	5,874 %	12 982,30	95 399,55	704,90	33 836,30	10 557,30	153 480,35
2115 Tomy	3,979 %	8 793,15	64 615,75	477,50	22 917,90	7 149,95	103 954,25
	100,000 %	221 000,00	1 624 000,00	12 000,00	576 000,00	199 640,00	2 632 640,00

8) Budget du compte des investissements

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	100 000	0	200 000	0	58 819	0
7900 Plan directeur régional	100 000	0	200 000	0	58 819	0
7900.5290.00 Plan directeur régional	100 000	0	200 000	0	58 819	0

Il s'agit du montant du report du crédit d'investissement relatif au projet du Plan Directeur Régional de la Glâne voté à l'Assemblée des délégués du 26.05.2021. Le crédit total est de l'ordre de CHF 300'000.00.

**Association à Buts Multiples des communes de la Glâne
ABMG**

Romont, le 31 octobre 2022